

Passport ou Carte Nationale d'Identité (C.N.I) : Renouvellement ou Perte

- Présence obligatoire des mineurs : - lors du dépôt de la demande
- lors du retrait à partir de 12 ans (prise d'empreintes)

Liste des pièces ou renseignements à fournir :

- Formulaire cerfa

.Téléchargé sur www.bar-sur-seine.fr, (Mairie-Vie municipale, État civil) rempli informatiquement, puis imprimé ou sur www.service-public.fr

. Pré-demande remplie après avoir créé un compte sur www.service-public.fr

. À remplir sur place

- Tous les prénoms, dates et lieux de naissance des parents du demandeur pour remplir le cerfa (nom de naissance pour la mère)

- 1 photo d'identité conforme datant de moins de 6 mois (pas de lunettes, pas de sourire et visage dégagé)

- Pièce d'identité du demandeur ou du parent présent qui dépose la demande d'un mineur

En cas de divorce ou séparation des parents : le **jugement définitif** prouvant l'autorité parentale

En cas d'absence de jugement : une **attestation sur l'honneur** qui le certifie

En cas d'autorité parentale conjointe : la **pièce d'identité** et l'**accord écrit** de l'autre parent

- Justificatif de domicile du demandeur ou du parent présent précisant prénom, nom et adresse complète datant de **moins d'un an** (privilégier l'avis d'imposition).

En cas d'hébergement (même enfant majeur chez ses parents) :

- la pièce d'identité de l'hébergeant en original

- une attestation d'hébergement qui précise l'hébergement depuis plus de 3 mois

*Une femme ne doit pas présenter un justificatif au nom d'un homme, il doit figurer la mention **M. et/ou Mme.***

renouvellement de passeport	renouvellement de C.N.I.
Liens pour l'achat de timbres-fiscaux dématérialisés sur www.bar-sur-seine.fr ou www.service-public.fr : - 17 € pour un enfant de 0 à 14 ans - 42 € pour un enfant de 15 à 17 ans - 86 € pour un adulte	Gratuite
- Passport à renouveler valide ou périmé depuis moins de 2 ans À DÉFAUT - C.N.I valide ou périmée depuis moins de 5 ans (originale)	- C.N.I. à renouveler valide ou périmée depuis moins de 5 ans (originale) - Passport valide ou périmé depuis moins de 2 ans (original)
À DÉFAUT : acte de naissance de moins de 3 mois (original)	
EN CAS DE PERTE	
- Déclaration de perte (à remplir en Mairie)	- 25 € en timbre-fiscaux - Déclaration de perte (à remplir en Mairie)

- **Justificatif de nationalité française original** si le justificatif d'état civil ne permet pas de prouver la nationalité.

Si vous souhaitez que l'enfant utilise un nom d'usage (double-nom des parents) qui ne figure pas encore sur sa pièce d'identité, d'autres documents peuvent être réclamés pour justifier l'utilisation du nom de l'autre parent.

Renseignements complémentaires et PRISE DE RENDEZ-VOUS OBLIGATOIRE

Du lundi au vendredi de 09h15 à 12h00 et 14h15 à 17h00 au 03.25.29.80.35